

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

**Décision de non opposition à
une déclaration préalable**

Dossier n° DP0742122500035

date de dépôt : 04/07/2025

date d'affichage du dépôt : 04/07/2025

complet le : 04/07/2025

demandeur : SA ECONHOME

représentée par : Monsieur HEURTEL Patrice

pour : Panneaux photovoltaïques

adresse terrain : 75, ROUTE DE NORCIERE, à Glières-
val-de-borne (74130)

parcelles : 0D-0614

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 074-200081446-20250709-DP0742122500035-AR



SA ECONHOME

Par Monsieur HEURTEL Patrice

86, RUE DE CHARENTON

75012 PARIS

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **04/08/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,

Le 08 juillet 2025.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

